

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 25 mai 2018

Les présentes conditions générales et particulières de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Conditions générales de vente

1- Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Centre aquatique. Selon le type de produit ou service, des conditions particulières s'appliquent.

2- Accès - Horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autre personne que les hôtesses de caisses (sauf pour les tickets d'entrées comité d'entreprise).

Les usagers devront respecter les différents règlements intérieurs¹ en vigueur au sein de l'établissement sous peine de se voir l'accès à l'équipement refusé. L'exclusion de l'établissement pour inobservation d'un règlement intérieur ne donne pas droit à remboursement ni compensation financière.

Une fermeture technique de 7 jours occasionnant la fermeture de l'établissement aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

3- Prix et paiement

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'équipement.

Un justificatif devra être présenté pour pouvoir bénéficier des tarifs réduits pratiqués sur le site.

Les tarifs sont fixés par la communauté de communes MACS. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

Le Centre Aquatique accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/ Mastercard (sans montant minimum), les chèques bancaires, les chèques vacances et coupons sports sans rendu monnaie à l'exception du paiement des abonnements pour lesquelles des conditions spécifiques de paiement sont prévues au sein des contrats d'abonnement.

Tous les règlements devront être effectués en € à l'ordre de VM 40230. Les cartes American Express ne sont pas acceptées.

En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 3.40 euros, pour les bracelets 6€.

4- Recommandation santé – hygiène et sécurité

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, l'aquacycling, le fitness, le sauna, le hammam, les bains bouillonnants. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

5- Assurances

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'utilisateur ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé ou des casiers électroniques prévus à cet effet. Le Centre aquatique se décharge de toute responsabilité en cas de vol sur les casiers mis à disposition de la clientèle.

6- Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Centre aquatique Aygueblue, parc d'activité atlantisud, 300 rue du Gave 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE.

7- Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM 40230. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

¹ Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 25 mai 2018

Conditions particulières de vente et d'utilisation

Espace Aquatique

Cet espace comprend 5 bassins intérieurs ouverts à l'année et 2 bassins extérieurs ouverts en juillet et en août.

L'espace aquatique propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- De la billetterie groupe
- Des cartes de 12 entrées
- Des cartes famille
- Des abonnements à l'école de natation
- Des abonnements PASS
- Des carets CE
-

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace aquatique doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans, un tarif réduit est accordé aux enfants de moins de 14 ans, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille).

Comme indiqué dans les conditions générales de vente, une tarification réduite est appliquée pour certains motifs sur présentation d'un justificatif récent. (Moins d'un mois).

Les enfants de moins de 10 ans ou ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure dans l'eau sur présentation d'une pièce d'identité et s'acquittant d'un droit d'entrée.

2- Billetterie groupe

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif) :

- Les scolaires
- Les centres de loisirs
- Les associations
- Les établissements en charge d'handicapés

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par le centre aquatique est impérative (voir procédure d'accueil des groupes auprès des hôtesse).

3- Cartes 12 entrées

L'hôtesse de caisse remet à l'utilisateur, contre paiement, une carte d'abonnement créditée de 12 entrées. La carte 12 entrées à une durée de validité de 12 mois à compter de la date d'achat. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour par des personnes différentes. Lors de sa venue sur le site, il suffit à l'utilisateur de badger au tripode d'entrée. Il est obligatoire de badger la carte à chaque entrée. Elle n'est pas nominative. Lorsque la date de validité est dépassée aucune prolongation n'est autorisée.

4- Carte famille

Cette carte est valable pour les couples et familles monoparentales ayant un enfant ou plusieurs enfants de plus de 3 ans figurant sur un même livret de famille. Contre paiement, et présentation du livret de famille, une carte cartonnée sera remise

à chaque membre de la famille (photos obligatoires pour chaque membre de la famille).

Sur présentation de cette carte, l'utilisateur pourra profiter de tarifs préférentiels pour les entrées unitaires piscines. En cas d'oubli de celle-ci l'utilisateur devrait s'acquitter d'un droit d'entrée au prix public.

Elle est valable 12 mois à compter de sa date d'achat. Chaque membre de la famille peut utiliser sa carte individuellement.

5- Abonnements école de natation

Le centre aquatique propose des inscriptions à l'école de natation pour les enfants et les adultes (à l'année de septembre à juin). Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ». Contre paiement, une carte d'abonnement est remise à l'abonné. Cette carte lui donne accès à l'établissement pour le cours choisi au moment de l'inscription sur la période définie. La carte donne également un accès illimité à la piscine le temps de l'abonnement pour les enfants de moins de 14 ans. La carte est personnelle et incessible.

6- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : PASS Aquatique, PASS Aquaforme, PASS Wellness, PASS balnéo Fitness, PASS Liberté, Pass Family premium. Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

7- Carnets CE

Les modalités et conditions d'achat sont indiquées sur le bon de commande. Contre paiement et le bon de commande dûment complété, la commande est remise au représentant du bureau du comité d'entreprise ou envoyée si l'option est choisie par courrier. Il est proposé des carnets de 50 tickets CE. Sur chacun des tickets, le CE devra apposer son tampon.

Le Comité d'Entreprise achète, à tarif préférentiel auprès du Centre Aquatique Aygueblue, au choix des carnets de 50 entrées unitaire à l'Espace Aquatique ou Espace Bien Etre ou Fitness et/ou des cartes 12 entrées Espace Aquatique ou Espace Bien Etre, qu'il revend à ses salariés.

- Carnet de 50 tickets :

Les places sont vendues aux salariés à l'unité. Le minimum de commande est d'un carnet de 50 entrées adulte ou enfant.

- Carte de 12 entrées :

Elle peut être utilisée par plusieurs personnes à condition qu'elles bénéficient de la même typologie de tarif.

Le salarié se présentera à l'accueil du Centre Aquatique Aygueblue lors du premier passage pour activer sa carte.

- Activité Aquagym / Aquacycling unitaire :

Le salarié se présentera à l'accueil du Centre Aquatique Aygueblue pour prendre son entrée à l'activité Aquagym.

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 25 mai 2018

- Carte Bébé nageur ou Trimestre espace Fitness :
Le salarié devra se présenter à l'accueil muni du dossier d'inscription retiré au préalable avec sa carte au comité. Il devra fournir un certificat médical récent précisant la nature de l'activité et 2 photos format identité.

Une participation aux frais d'envoi est facturée au tarif de 13€.
Le règlement devra être effectué avant tout envoi.

Le salarié s'engage à respecter le Règlement Intérieur du Centre Aquatique Aygueblue, qui est consultable au bureau du Comité d'entreprise ou dans le hall d'accueil du Centre Aquatique Aygueblue. Ce Bon de Commande (signé avec "Bon pour Accord" et tamponné) sera pris en compte à réception du règlement correspondant à la commande.

Modalité de règlement : par chèque bancaire ou postal à l'ordre de VM 40230, en espèce ou carte bancaire. Le Centre Aquatique Aygueblue transmettra la facture correspondante lors de la livraison.

Espace Bien être

Cet espace comprend 1 sauna, 1 hammam, et 1 jacuzzi.

L'espace bien-être propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle (piscine + balnéo)
- Des cartes 12 entrées
- Des abonnements PASS

L'âge requis pour accéder à l'espace bien-être est 16 ans. Une pièce d'identité peut être demandée.

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace bien-être doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

Pour accéder à la zone de déchaussage et à l'espace bien-être, l'utilisateur utilisera un bracelet magnétique qu'il devra obligatoirement restituer à sa sortie. En cas de perte ou de vol du bracelet, l'utilisateur devra s'acquitter d'un montant de 6 € en dédommagement.

2- Cartes 12 entrées

L'hôtesse de caisse remet à l'utilisateur, contre paiement, une carte d'abonnement créditée de 12 entrées. La carte 12 entrées a une durée de validité de 12 mois à compter de la date d'achat. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour par des personnes différentes. Il est obligatoire de badger la carte à chaque entrée. Elle n'est pas nominative. Lorsque la date de validité est dépassée aucune prolongation n'est autorisée.

Le client déjà en possession de sa carte devra retirer à son arrivée un bracelet permettant d'accéder à l'espace bien être. Il devra le restituer à sa sortie. En caution de son bracelet l'utilisateur

devra confier ses clés de voiture ou pièce d'identité aux hôtesses. Pour accéder à la zone de déchaussage, l'utilisateur utilisera sa carte.

En cas de perte ou de vol du bracelet, l'utilisateur devra s'acquitter d'un montant de 6 € en dédommagement.

3- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés incluant l'espace bien être sont les suivants : PASS Aquaforme, PASS Wellness, PASS balnéo Fitness, PASS Liberté, Pass Family premium. Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

Espace Fitness

Cet espace comprend 1 espace cardio-training musculation et 1 salle fitness.

L'espace fitness propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle (piscine + balnéo + fitness)
- Des abonnements trimestriels
- Des abonnements PASS

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace fitness doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. L'accès ne donne lieu à aucun remboursement et est valable uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

L'âge minimum requis pour accéder à l'espace fitness est 18 ans et 16 ans sur dérogation parentale, une pièce d'identité pourra être exigée. Après règlement le client se verra remettre un bracelet lui donnant accès aux espaces aquatique et bien être. Il devra obligatoirement le restituer à sa sortie.

2- Abonnements trimestriels ou annuels

Offre valable uniquement pour les comités d'entreprise. Les abonnements trimestriels qui sont proposés nécessitent de souscrire à un contrat. Les conditions générales de vente de ces abonnements sont indiquées dans les contrats d'adhésion.

4- Abonnements PASS

Les abonnements PASS incluant le fitness qui sont proposés sont les suivants : PASS musculation, PASS balnéo Fitness, PASS Liberté, Pass Family premium. Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

La Carte cadeau Vert Marine

Cf CGV Cartes cadeaux